



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction du numérique

Campagne de vaccination COVID en EHPAD

*Formulaire mis en place sur le portail
de télé-déclaration des pharmacies
pour les commandes de vaccins COVID
À destination des EHPAD*



Page d'accueil du portail



Portail de télédéclaration des pharmacies

Bienvenue sur le portail officiel de télédéclaration des pharmacies.
Ce portail a vocation à faciliter les déclarations dématérialisées des pharmaciens auprès des agences régionales de santé (ARS).

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19, le portail permet également aux officines de remonter des informations sur l'organisation des tests antigéniques et/ou la gestion des vaccins.
Vous trouverez des réponses à vos questions sur la prise de commandes et la livraison des vaccins COVID en cliquant [ici](#).

Pour vous connecter à l'aide de votre Carte de Professionnel de Santé (CPS), vous devez disposer :

- D'un **lecteur de carte** à puce relié à votre poste informatique.
- De **votre carte CPS** ou de celle d'un des titulaires de l'officine, à placer dans le lecteur.
- Du **code porteur (code PIN)** de cette carte qui vous sera demandé après sélection de votre certificat.

En cas d'échec de connexion avec la carte CPS, une solution alternative vous sera proposée.

Besoin d'aide ?

- Contacter le support
- Guide d'utilisation
- Foire aux questions

Objet de ma télédéclaration



Enregistrer les commandes de vaccins COVID à destination des EHPAD : Ouverture du télé-service en fonction des dates des livraisons prévues du samedi 6 février au samedi 13 février



Gérer l'affichage de mon offre de tests antigéniques sur Santé.fr



Télédéclarer le chiffre d'affaires annuel et le nombre de pharmaciens adjoints de ma pharmacie



Télédéclarer une activité de vaccination antigrippale en Occitanie

Mentions légales | Confidentialité & Informations personnelles

Pop-up d'accès au formulaire

Bienvenue sur le télé-service dédié aux commandes de vaccins COVID à destination des EHPAD

Dans le cadre de l'organisation de la vaccination contre la COVID-19 en EHPAD (ou USLD), ce télé service vous permet d'enregistrer les commandes de doses de vaccins pour chacun des EHPAD (ou USLD) que vous approvisionnez.

Ce télé-service est ouvert aux officines devant être livrées dans la semaine du 8 février, les commandes sont possibles jusqu'à 5 jours calendaires avant la date de livraison (6 jours calendaires pour les livraisons du mercredi). Le télé-service reste également ouvert jusqu'au lundi 1er février à 23h pour les livraisons prévues le samedi 6 février.

Le télé-service sera ouvert par la suite aux autres officines, en fonction du calendrier de livraison. Ces officines seront alors invitées par leur ARS à se connecter au portail.

Vous trouverez des réponses à vos questions sur la prise de commandes et la livraison des vaccins COVID en cliquant [ici](#).

Pour retrouver les informations officielles au sujet de la vaccination contre la Covid-19 sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé, vous pouvez suivre le lien ci-dessous :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-ou-du-medico-social/>

Attention, les informations saisies seront enregistrées et conservées uniquement lorsque vous les aurez validées et transmises lors de la dernière étape du formulaire. Si vous quittez le formulaire avant cette dernière étape, vos informations ne seront pas sauvegardées, ni prises en compte.

Démarrer ma saisie →

Etape 1 du formulaire : identification de la pharmacie

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**ars**
Agence Régionale de Santé

Portail de télédéclaration des pharmacies

 [Contacter le support](#)

1

2

3

Identifier la pharmacie

Enregistrer une commande de vaccins COVID à destination des EHPAD

Valider ma saisie

Identification de la pharmacie

Raison sociale juridique

PHARMACIE PHARM & PRICE

Enseigne commerciale

Adresse

18 Place CHARLES DE GAULLE
SOURDEVAL
50150 SOURDEVAL

Coordonnées de contact de la pharmacie

Merci de vérifier attentivement et de compléter les coordonnées ci-dessous qui pourront être utilisées pour vous joindre, notamment lors de la livraison.

Email

Numéro de téléphone fixe

Numéro de téléphone portable

Étape suivante →

Mentions légales | Confidentialité & Informations personnelles

Etape 2 du formulaire : enregistrement des commandes (1/2)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ars

Agence Régionale de Santé

Portail de télédéclaration des pharmacies

Contactez le support

1

Identifier la pharmacie

2

Enregistrer une commande de vaccins COVID à destination des EHPAD

3

Valider ma saisie

Veuillez sélectionner ci-dessous le ou les EHPAD (ou USLD) que vous approvisionnez et pour chacun, merci de renseigner le nombre de doses requis (en distinguant 1ères injections et 2èmes injections) pour la prochaine date de livraison uniquement.

Attention, les commandes ne sont possibles que pour les établissements concernés par la prochaine livraison à l'officine dont la date est affichée ci-dessous (1 colis par EHPAD).

S'il s'agit d'une deuxième livraison, veuillez cliquer sur «Ajouter une ligne de commande pour cet EHPAD» afin de renseigner le nombre de doses attendues pour la livraison et la vaccination prévues semaine prochaine.

Vous devez compléter le nombre de doses en distinguant les 1ères injections et les 2èmes injections uniquement pour le colis qui vous sera livré la semaine prochaine. Pour les livraisons ultérieures, vous devrez vous reconnecter au portail une semaine avant la livraison afin d'enregistrer une nouvelle commande.

De la même façon, pour les autres établissements, vous serez invités par l'ARS à vous reconnecter au portail de télé-déclaration afin d'enregistrer une nouvelle ligne de commande sur ce même formulaire, en fonction de la date de livraison prévue.

Vous pouvez également ajouter un commentaire, ainsi que le numéro de l'EHPAD (ou USLD) afin qu'il puisse être contacté en cas de besoin.

Prochaine date de livraison à l'officine

Le 13 février 2021

Commandes de vaccins COVID par EHPAD /USLD

Merci de ne renseigner que les quantités dont vous souhaitez être livrées la semaine prochaine, qu'il s'agisse de 1ères ou 2èmes injections.

+ Ajouter un EHPAD / USLD

Annuler

Valider →

← Étape précédente

Étape suivante →

Mentions légales | Confidentialité & Informations personnelles

Etape 2 du formulaire : enregistrement des commandes (2/2)

1

Identifier la pharmacie

2

Enregistrer une commande de vaccins COVID à destination des EHPAD

3

Valider ma saisie

Nbre de doses 1^{ères} injections :
Renseigner le nombre de premières injections souhaitées.

Nbre de doses 2^{èmes} injections :
Renseigner le nombre de rappels correspondant à la vague de vaccination précédente (le nombre de rappels ne peut pas excéder 120% du nombre de doses en première injection livrées 3 semaines avant).

Etape 3 du formulaire : validation de la saisie

1

Identifier la pharmacie

2

Enregistrer une commande de vaccins COVID à destination des EHPAD

3

Valider ma saisie



Commandes de vaccins COVID à destination des EHPAD /USLD

AGENCE REGIONALE DE SANTE
NORMANDIE

Administration

N° de licence: 50#00222

PHARMACIE MALACH ET MORVAN
18 Place CHARLES DE GAULLE
SOURDEVAL
50150 SOURDEVAL

Email : pharmasourdeval@offisecure.com
Téléphone fixe : 0233596021
Téléphone portable :

Prochaine date de livraison à l'officine

Le 13 février 2021

Commandes de vaccins COVID par EHPAD /USLD

50002332 - EHPAD "SAINT JOSEPH" - SOURDEVAL (SOURDEVAL)

Date de livraison à l'officine	Date de dernière modification de la commande	Libellé de l'UCO	Nbre de doses 1ères injections	Nbre de doses 2èmes injections	Nbre d'UCO (lacons) calculé	Commentaire	N° de téléphone de l'EHPAD/USLD
13/02/2021		Pfizer - Pficon 3ml	10	38	10		0123456789

Date : 05/02/2021 à 18:52
Déclaration effectuée par : FREDERIQUE MALACH

Conformément au règlement (UE) 2018/979 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2018 modifié et à la loi n° 1977 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données qui vous concernent. Pour toute information ou exercice des droits précités, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de l'ARS de votre région.

Modifier

Valider et transmettre ma saisie



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**ars**
Agence Régionale de Santé

Portail de télédéclaration des pharmacies

Contactez le support



Votre demande a bien été prise en compte !

Votre saisie est à présent terminée.

Pour les livraisons de la semaine du 1er février, vos informations vont être transmises à Santé Publique France à 23h le 5ème jour calendaire avant la date de livraison (à 23h le 6ème jour calendaire pour les livraisons du mercredi). Pour les officines devant être livrées le samedi 6 février, vos informations seront transmises à Santé Publique France le lundi 1er février à 23h.

Attention, seule votre dernière correction sera communiquée et prise en compte par Santé Publique France.

En cas d'erreur ou pour modifier une ligne de commande, vous pouvez revenir sur le portail de télé-déclaration des pharmacies et vous reconnecter au formulaire à partir de la page d'accueil. Vous pouvez modifier ou compléter votre saisie jusqu'à la date et l'heure précisée précédemment.

Pour toute question relative à la prise de commandes et à la livraison des vaccins COVID, veuillez cliquez [ici](#).

Mentions légales | Confidentialité & Informations personnelles